

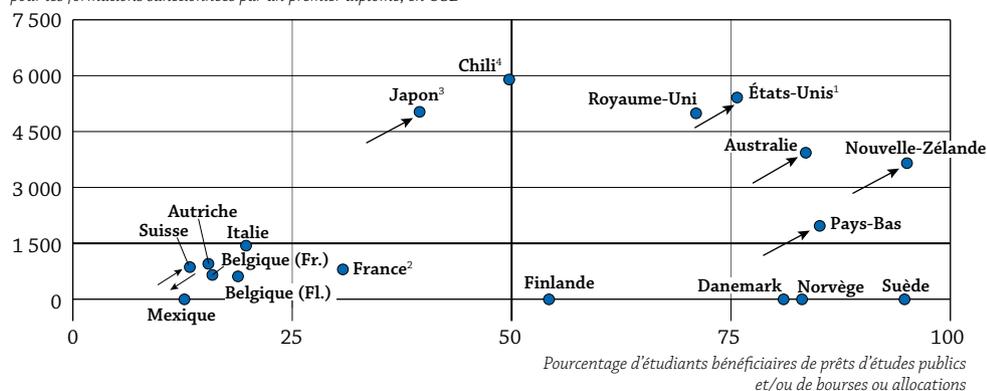
QUELS SONT LES MONTANTS DES FRAIS DE SCOLARITÉ ET DES AIDES PUBLIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT TERTIAIRE ?

- Le montant des frais de scolarité à verser aux établissements d'enseignement tertiaire varie sensiblement entre les pays de l'OCDE et du G20. Dans un tiers des 26 pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, les établissements publics demandent des frais de scolarité moyens supérieurs à 1 500 USD aux ressortissants nationaux, mais n'en facturent pas dans 8 d'entre eux.
- Les pays où les frais de scolarité sont élevés tendent à compter parmi ceux où les entités privées (les entreprises, par exemple) contribuent le plus au financement des établissements d'enseignement tertiaire.
- Dans un nombre croissant de pays de l'OCDE, les frais de scolarité sont plus élevés pour les ressortissants étrangers que pour les ressortissants nationaux. En moyenne, 22 % du budget public de l'enseignement tertiaire est consacré au financement des aides aux étudiants, aux ménages et à d'autres entités privées.

Graphique B5.1. Rapport entre les frais de scolarité moyens demandés dans les établissements publics et le pourcentage d'étudiants bénéficiaires de prêts d'études publics et/ou de bourses ou allocations dans l'enseignement tertiaire de type A (2011)

Pour les ressortissants nationaux scolarisés à temps plein, en USD convertis sur la base des PPA, année académique 2010-11

Frais de scolarité moyens demandés par les établissements publics, pour les formations sanctionnées par un premier diplôme, en USD



1. Les données concernent tous les étudiants (ressortissants nationaux scolarisés à temps plein et étudiants non ressortissants nationaux/étrangers scolarisés à temps plein).

2. Les frais de scolarité moyens varient de 200 à 1 402 USD pour les programmes universitaires dépendant du ministère de l'Éducation.

3. Les frais de scolarité portent sur les établissements publics, bien que plus de deux tiers des étudiants fréquentent un établissement privé.

4. Si seuls les établissements publics sont pris en compte, le pourcentage d'étudiants bénéficiaires de prêts d'études publics et/ou de bourses ou allocations devrait s'établir à 68 %.

Source : OCDE. Tableaux B5.1 et B5.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/rse.htm).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932868122>

Lecture du graphique

Ce graphique montre la relation entre les frais de scolarité annuels facturés par les établissements et les aides publiques aux ménages au titre des frais de subsistance des étudiants dans l'enseignement tertiaire de type A. Les flèches indiquent si les frais moyens de scolarité et le pourcentage d'étudiants qui bénéficient d'aides publiques ont évolué à la hausse ou à la baisse depuis 1995 à la suite de réformes.

Contexte

Les choix des décideurs politiques concernant les frais de scolarité pratiqués dans les établissements de l'enseignement tertiaire ont un impact à la fois sur les coûts à charge des étudiants et sur le budget des établissements. Comme les aides publiques aux étudiants et aux ménages couvrent une partie du coût privé de l'éducation et des dépenses annexes, elles constituent un moyen pour les pouvoirs publics d'encourager les individus, en particulier ceux de condition modeste, à poursuivre

des études. C'est un moyen pour les gouvernements d'œuvrer en faveur de l'égalité des chances et de l'accès à l'éducation. Dans ce contexte, l'impact d'un tel soutien doit, dans une certaine mesure, être évalué à la lumière des taux de scolarisation, d'assiduité et de réussite dans l'enseignement tertiaire.

Les aides publiques aux étudiants contribuent aussi au financement indirect des établissements d'enseignement. Le financement des établissements d'enseignement par l'intermédiaire des étudiants peut également avoir pour effet d'intensifier la concurrence entre ces établissements. En outre, les aides publiques au titre des frais de subsistance peuvent contribuer à l'élévation du niveau de formation, car elles se substituent aux revenus du travail et offrent ainsi aux étudiants la possibilité de travailler moins pour payer leurs études. Le soutien financier apporté par les pouvoirs publics aux étudiants revêt de multiples formes : aides octroyées selon des critères de ressources, allocations familiales versées à tous les étudiants, allègements fiscaux accordés aux étudiants ou à leurs parents, et autres transferts aux ménages. Les pouvoirs publics doivent répartir ces différentes aides de façon pertinente, particulièrement dans un contexte de crise financière. Les aides accordées sans conditions particulières, comme les allègements fiscaux ou les allocations familiales, sont moins susceptibles d'aider les jeunes de condition modeste à poursuivre des études que les aides octroyées selon des critères de ressources, car elles ne ciblent pas spécifiquement les individus à bas revenus. Elles peuvent toutefois contribuer à atténuer les disparités financières entre les ménages avec ou sans enfants scolarisés.

■ **Autres faits marquants**

- **Dans les formations sanctionnées par un premier diplôme, les frais de scolarité varient en fonction du domaine d'études dans la moitié environ des 26 pays de l'OCDE dont les données sont disponibles.** La différenciation des frais de scolarité en fonction du domaine d'études ne suit pas un schéma identique entre ces pays. Elle dépend essentiellement du **coût public du domaine d'études et de la situation sur le marché du travail.**
- Dans les pays de l'OCDE, **les frais de scolarité demandés par les établissements publics et les établissements privés subventionnés par l'État ne sont en général que légèrement plus élevés pour les formations délivrant au minimum un deuxième diplôme que pour les formations délivrant un premier diplôme.** Échappent à ce constat l'Australie, le Chili et le Royaume-Uni.
- Dans certains des pays où les frais de scolarité sont nuls, les taux élevés d'accès à l'enseignement tertiaire s'expliquent non seulement par l'absence de frais de scolarité, mais également par le système très développé d'aide financière aux étudiants.
- Dans les pays de l'OCDE où les étudiants doivent s'acquitter de frais de scolarité, mais peuvent prétendre à des aides publiques d'un montant élevé, les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A ne sont pas inférieurs à la moyenne.
- Les systèmes d'aide financière qui allient des prêts d'études à rembourser en fonction des revenus et des bourses sous condition de ressources permettent de répartir le coût de l'enseignement tertiaire entre les pouvoirs publics et les étudiants et, dans le même temps, d'en améliorer l'accès et l'équité.

■ **Tendances**

Comme indiqué dans l'édition 2012 de *Regards sur l'éducation*, 14 des 25 pays dont les données sont disponibles ont réformé, depuis 1995, leur système de frais de scolarité. Ces réformes sont allées de pair avec une révision du niveau d'aides publiques aux étudiants dans ces 14 pays, sauf en Islande et en République slovaque.

Depuis 2009, la réforme des systèmes de frais de scolarité et d'aide publique s'est poursuivie dans certains pays. Au Royaume-Uni, par exemple, les frais de scolarité ont doublé en 2012, et ont même presque triplé dans certains établissements, dans le cadre du plan d'assainissement financier des établissements lancé par le gouvernement. Cependant, les données présentées ici portent sur l'année académique 2010-11 et ne reflètent pas ces changements récents. En 2011, la Corée a pour sa part revu à la hausse le niveau des aides publiques auxquelles les étudiants peuvent prétendre dans le but d'améliorer l'équité et les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A.

Analyse

Frais de scolarité annuels à charge des ressortissants nationaux dans l'enseignement tertiaire de type A

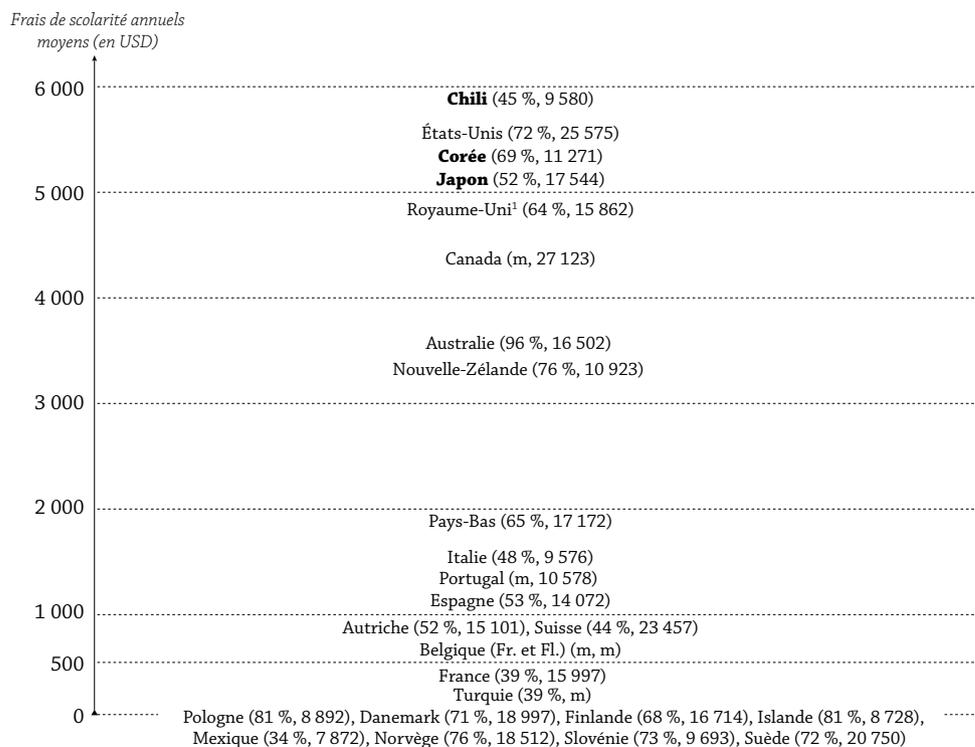
B5

La question du coût de l'enseignement tertiaire et des moyens les plus efficaces à mettre en œuvre pour aider les étudiants à le financer est actuellement au cœur des débats sur l'éducation. Le niveau des frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement tertiaire – tout comme le niveau et le type d'aide financière que les pays prévoient dans le cadre de leur système de soutien aux étudiants – peut largement influencer l'accès et l'équité à ce niveau d'enseignement.

Concilier la nécessité de doter les établissements d'un budget suffisant par l'intermédiaire des frais de scolarité et l'impératif de préserver l'égalité d'accès et l'équité est un réel défi. D'une part, les frais de scolarité élevés présentent l'avantage d'augmenter les budgets à la disposition des établissements, de les aider dans les efforts qu'ils consentent pour maintenir la qualité des formations et en concevoir de nouvelles, et de leur permettre d'absorber l'accroissement de leurs effectifs. Toutefois, ils peuvent aussi limiter l'accès à l'enseignement tertiaire – en particulier pour les individus de condition modeste – en l'absence de bons dispositifs d'aides publiques au titre du financement des études ou du remboursement de leur coût. De plus, les frais de scolarité élevés peuvent dissuader certains étudiants de choisir un domaine d'études qui suppose une formation longue.

Graphique B5.2. Frais de scolarité annuels moyens demandés aux ressortissants nationaux scolarisés à temps plein par les établissements publics d'enseignement tertiaire de type A (2011)

En USD convertis sur la base des PPA pour le PIB, année académique 2010-11



Remarque : ce graphique indique le montant des frais de scolarité annuels en USD convertis sur la base des PPA. Les pays en gras sont ceux où les frais de scolarité indiqués portent sur les établissements publics, mais où plus de deux tiers des étudiants fréquentent un établissement privé. Le taux d'accès net et les dépenses par étudiant (en USD) dans les formations tertiaires de type A sont ajoutés en regard des noms de pays. Ce graphique ne tient pas compte des bourses, aides ou prêts qui peuvent financer tout ou partie des frais de scolarité à charge des étudiants.

1. Il n'existe pas d'établissement public à ce niveau d'enseignement : la majorité des étudiants sont scolarisés dans des établissements privés subventionnés par l'État.

Source : OCDE. Tableaux B1.1a, B5.1 et indicateur C3. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/rse.htm).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932868141>

D'autre part, les frais de scolarité peu élevés peuvent améliorer l'accès et l'équité dans l'enseignement tertiaire, en particulier dans les groupes défavorisés. Toutefois, ils peuvent limiter la capacité des établissements d'enseignement tertiaire à préserver la qualité de leurs formations, surtout après le développement massif de ce niveau d'enseignement enregistré ces dernières années dans tous les pays de l'OCDE. De plus, les pays où les frais de scolarité sont moins élevés risquent d'éprouver des difficultés à garder leur modèle à l'avenir à cause des pressions budgétaires résultant de la crise économique mondiale.

Pour les formations sanctionnées par un premier diplôme de l'enseignement tertiaire de type A, les frais de scolarité moyens facturés par les établissements publics aux ressortissants nationaux varient considérablement entre les pays. Dans les cinq pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède), où le régime fiscal est plus progressif, au Mexique, en Pologne et en Slovénie, les établissements publics ne demandent pas de frais de scolarité. Par contraste, dans un tiers des pays qui disposent de données concernant les établissements publics, les établissements demandent aux ressortissants nationaux des frais de scolarité d'un montant supérieur à 1 500 USD ; ce montant est même supérieur à 5 000 USD au Chili, en Corée aux États-Unis et au Japon. Les frais de scolarité à charge des étudiants sont peu élevés dans l'enseignement tertiaire de type A en Autriche, en Belgique, en Espagne, en France, en Italie, en Suisse et en Turquie. Parmi les pays de l'UE21 dont les données sont disponibles, les Pays-Bas, la République slovaque et le Royaume-Uni sont les seuls pays où les ressortissants nationaux scolarisés à temps plein doivent s'acquitter de frais de scolarité supérieurs à 1 500 USD par an (voir le tableau B5.1 et le graphique B5.2).

Les frais de scolarité facturés aux ressortissants nationaux pour des formations sanctionnées au minimum par un deuxième diplôme ne sont que légèrement plus élevés que ceux facturés pour des formations sanctionnées par un premier diplôme. Ils sont égaux ou légèrement supérieurs, dans la plupart des pays dont les données sont disponibles. Échappent à ce constat l'Australie, le Chili, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. En Australie, les frais de scolarité facturés par les établissements publics pour les formations sanctionnées au minimum par un second diplôme sont plus élevés de 55 %, passant de 3 924 USD à 6 099 USD, que pour les formations sanctionnées par un premier diplôme. Cet écart est légèrement plus faible dans les établissements privés indépendants. Les frais de scolarité varient également en fonction des domaines d'études dans les formations sanctionnées par un premier diplôme en Australie, au Chili et au Royaume-Uni. Au contraire, la Turquie est le seul pays où les frais de scolarité dans les formations sanctionnées au minimum par un second diplôme sont moins élevés (voir les tableaux B5.1 et B5.3).

Les frais de scolarité sont souvent plus élevés pour les ressortissants étrangers

Les politiques nationales en matière de frais de scolarité et d'aides financières aux étudiants visent généralement tous les étudiants scolarisés dans les établissements du pays. Elles tiennent également compte des étudiants en mobilité internationale. Conjuguées à d'autres facteurs, les différences de frais de scolarité et d'aides financières entre les ressortissants nationaux et les étudiants en mobilité internationale peuvent avoir un impact sur les flux d'étudiants en mobilité internationale, soit en encourageant ces étudiants à se rendre dans certains pays, soit en les dissuadant (voir l'indicateur C4), d'autant qu'un nombre croissant de pays de l'OCDE leur imposent des frais de scolarité plus élevés.

Dans la majorité des pays dont les données sont disponibles, les frais de scolarité demandés par les établissements publics varient parfois entre les étudiants qui suivent la même formation selon qu'ils sont des ressortissants nationaux ou des étudiants en mobilité internationale. En Autriche, par exemple, les frais de scolarité moyens facturés par les établissements publics aux étudiants qui ne sont pas ressortissants d'un pays de l'UE ou de l'Espace économique européen (EEE) représentent le double de ceux facturés aux ressortissants de ces pays. Cette forme de différenciation s'observe également au Canada, au Danemark (depuis l'année académique 2006-07), aux États-Unis, en Irlande, en Nouvelle-Zélande (sauf pour les doctorants étrangers), aux Pays-Bas, en Pologne, en République slovaque, au Royaume-Uni, en Slovénie, en Suède (depuis 2011), en Suisse et en Turquie. Dans ces pays, les frais de scolarité varient selon la nationalité ou le pays de résidence (voir l'indicateur C4 et l'encadré C4.3). En Australie, les étudiants en mobilité internationale n'ont pas accès aux aides auxquelles les ressortissants nationaux sont éligibles.

La différenciation des frais de scolarité en fonction du domaine d'études ne suit pas un schéma identique entre les pays

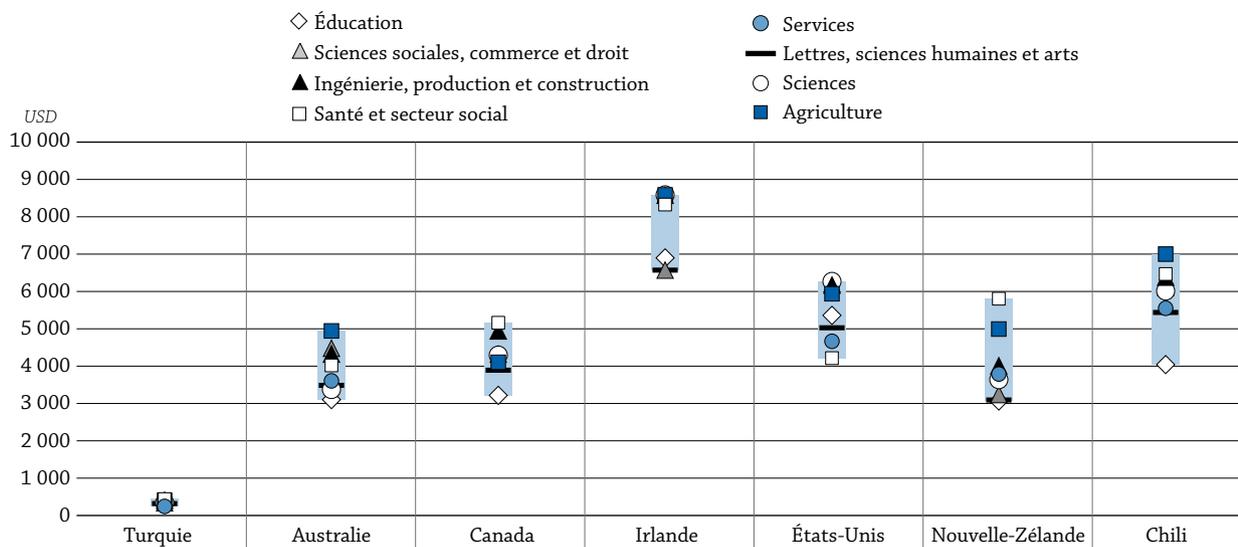
Dans les formations tertiaires de type A sanctionnées par un premier diplôme, les frais de scolarité demandés par les établissements publics varient en fonction du domaine d'études dans environ la moitié des 26 pays dont les données sont disponibles. L'éventail de frais de scolarité est le plus large au Chili et en Nouvelle-Zélande. La différence entre le niveau le moins élevé et le plus élevé de frais de scolarité s'y établit à 2 963 USD et 2 744 USD respectivement. Au Chili, les frais de scolarité annuels s'élèvent à 4 034 USD pour un étudiant en éducation et à 6 997 USD pour un étudiant en agriculture (voir le tableau B5.3 et le graphique B5.3).

La différenciation des frais de scolarité dépend essentiellement du coût public du domaine d'études en Irlande, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni. Dans ces pays, plus le coût du domaine d'études est élevé, plus les frais de scolarité facturés par les établissements sont importants. Dans d'autres pays, en revanche, c'est la priorité accordée à des domaines d'études spécifiques qui justifie la différenciation des frais de scolarité. En Australie, par exemple, la différenciation s'opère en fonction de la pénurie de compétences sur le marché du travail et du niveau de salaire sur lequel les diplômés peuvent tabler dans certains domaines d'études (voir l'encadré B5.1 de l'édition de 2012 de *Regards sur l'éducation*). Aux États-Unis, la différenciation des frais de scolarité reflète les différents niveaux de frais demandés en fonction du type d'établissement, et non en fonction des domaines d'étude. Dans l'ensemble, les frais de scolarité sont les mêmes au sein d'un même établissement pour toutes les formations tertiaires de type A sanctionnées par un premier diplôme, quel que soit le domaine d'études.

Contre toute attente, les frais de scolarité dans des domaines comme les sciences et l'ingénierie ne sont nettement plus élevés qu'en Irlande. La seule tendance qui ressort de la comparaison des frais de scolarité en fonction des domaines d'études est que les frais de scolarité demandés dans le domaine de l'éducation sont les plus bas dans cinq des sept pays dont les données sont disponibles. Ces sept pays comptent également parmi les pays où les frais de scolarité sont relativement élevés et où les systèmes d'aide aux étudiants sont bien développés (voir le modèle 2 ci-après). La Turquie fait figure d'exception, avec des frais de scolarité différenciés, bien que relativement bas : de 290 USD à 428 USD (voir le tableau B5.3 et le graphique B5.3).

Graphique B5.3. Éventail des frais de scolarité demandés par les établissements publics au titre d'une formation tertiaire de type A sanctionnée par un premier diplôme (2011)

Montant brut des frais de scolarité selon le domaine d'études, en USD convertis sur la base des PPA pour le PIB (année académique 2010-11)



Les pays sont classés par ordre croissant de l'écart entre les frais de scolarité les moins élevés et les frais de scolarité les plus élevés.

Source : OCDE. Tableau B5.3. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/rse.htm).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932868160>

Les pays de l'OCDE utilisent diverses combinaisons de bourses et de prêts d'études dans les aides au financement du coût de l'éducation

Dans de nombreux pays de l'OCDE se pose la question essentielle de savoir si les aides financières aux ménages au titre de l'enseignement tertiaire de type A doivent essentiellement revêtir la forme de bourses ou de prêts. Les pouvoirs publics subventionnent les frais de scolarité ou de subsistance des étudiants selon différentes combinaisons de bourses et de prêts. Les allègements fiscaux et/ou les crédits d'impôt au titre de l'éducation sont exclus de cet indicateur. Les partisans des prêts d'études font valoir que ce principe permet une répartition plus large des ressources : le budget total des aides destinées aux étudiants serait plus important et les études globalement plus accessibles si les sommes consacrées aux allocations servaient plutôt à garantir ou à subventionner des prêts. De plus, les prêts reviennent à reporter une partie du coût de l'éducation sur ceux qui bénéficient le plus de l'investissement dans l'éducation – en l'occurrence les étudiants. En revanche, les adversaires des prêts d'études considèrent que ces derniers sont moins efficaces que les bourses pour encourager les jeunes de condition modeste à poursuivre des études. Ils estiment aussi que les prêts peuvent être moins productifs que prévu, en raison des divers types de subventions que reçoivent les emprunteurs ou les prêteurs, et des frais de gestion qui en résultent.

Dans les pays de l'OCDE, les aides aux ménages et les transferts aux autres entités privées représentent, en moyenne, 22 % du budget public de l'enseignement tertiaire (voir le graphique B5.4). En Australie, au Chili, au Danemark, aux États-Unis, en Islande, au Japon, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, ces aides et transferts représentent plus de 25 % du budget public de l'enseignement tertiaire. Le Mexique, la République tchèque et la Suisse sont les seuls pays qui affectent aux aides aux ménages moins de 7 % de leurs dépenses publiques au titre de l'enseignement tertiaire. Toutefois, en République tchèque, les subventions au titre de l'aide aux étudiants sont versées directement aux établissements, qui sont chargés de les répartir entre les étudiants (voir le tableau B5.4).

Les études de l'OCDE (voir OCDE, 2008) suggèrent que l'existence d'un système efficace d'aide financière est importante pour garantir que les étudiants obtiennent de bons résultats, et que le type d'aide retenu est crucial. Le graphique B5.4 indique le pourcentage des bourses, prêts d'études et autres subventions aux ménages dans le budget de l'enseignement tertiaire.

Plus d'un tiers des 31 pays dont les données sont disponibles ne proposent que des bourses et des transferts à d'autres entités privées. L'Islande ne propose que des prêts d'études, alors que d'autres pays prévoient l'octroi de bourses en plus des prêts d'études. Ces deux types d'aide sont largement utilisés en Australie, au Chili, aux États-Unis, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède.

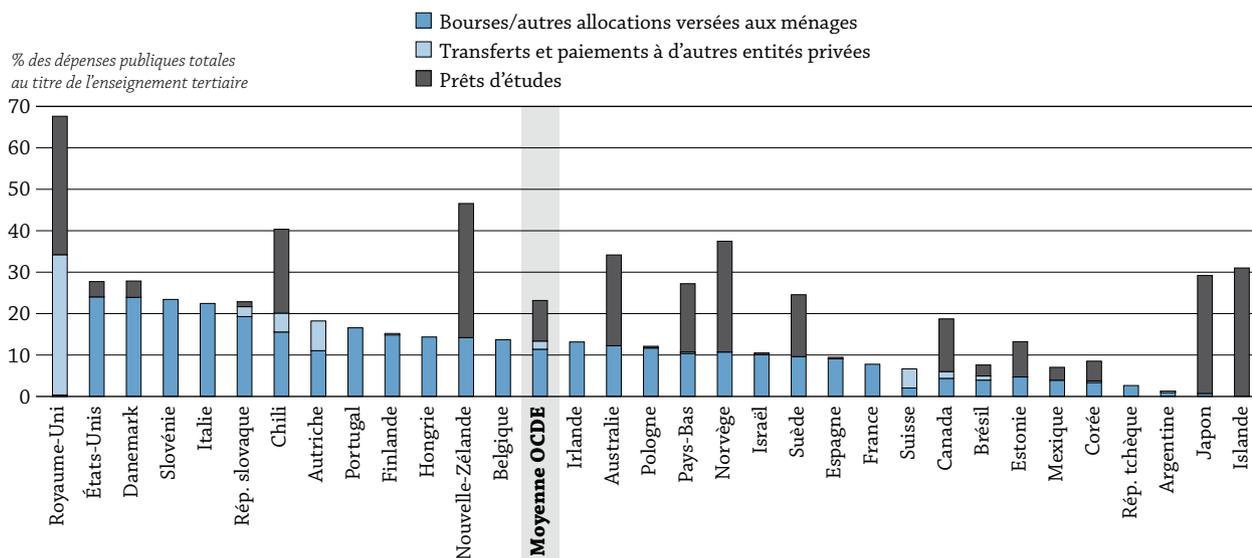
Dans l'ensemble, les pays qui fournissent des prêts d'études sont également ceux où les aides publiques aux ménages représentent la majeure partie des dépenses publiques au titre de l'enseignement tertiaire. Dans la plupart des cas, ces pays consacrent une part de leur budget supérieure à la moyenne aux allocations et aux bourses (voir le graphique B5.4 et le tableau B5.4)

Politiques nationales de financement de l'enseignement tertiaire

De nombreux pays poursuivent des objectifs similaires dans l'enseignement tertiaire, notamment renforcer l'économie du savoir, accroître les taux d'accès et de réussite des étudiants, et garantir la stabilité financière de leur système d'enseignement tertiaire. Les pays de l'OCDE se distinguent pourtant fortement les uns des autres par la façon dont le coût de l'enseignement tertiaire est réparti entre les pouvoirs publics, les étudiants et leur famille et d'autres entités privées – et par le soutien financier qu'ils accordent aux étudiants.

Comme indiqué ci-dessus, le coût de l'enseignement tertiaire et le niveau d'aide dont bénéficient les étudiants varient fortement entre les pays de l'OCDE. Cette section propose une taxinomie des différentes politiques de financement de l'enseignement tertiaire adoptées par les pays dont les données sont disponibles et analyse leur impact sur l'accès à l'enseignement tertiaire. Les pays sont répartis entre quatre groupes selon deux facteurs, d'une part, le niveau des frais de scolarité et, d'autre part, le soutien public prévu dans le système national d'aide aux étudiants dans l'enseignement tertiaire.

Graphique B5.4. Aides publiques au titre de l'enseignement tertiaire (2010)
Aides publiques aux ménages et autres entités privées au titre de l'éducation, en pourcentage des dépenses publiques totales au titre de l'enseignement tertiaire, par type d'aides



Les pays sont classés par ordre décroissant de la part, dans les dépenses publiques totales au titre de l'enseignement tertiaire, des bourses et autres allocations versées aux ménages et des transferts et paiements à d'autres entités privées.

Source : OCDE. Données relatives à l'Argentine : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Tableau B5.4. Voir les notes à l'annex 3 (www.oecd.org/edu/rse.htm).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932868179>

Il n'existe pas de modèle unique de financement de l'enseignement tertiaire de type A. En effet, le pourcentage d'étudiants bénéficiaires d'aides publiques ou le montant moyen de ces aides peuvent varier entre des pays où les établissements d'enseignement tertiaire de type A demandent des frais de scolarité d'un montant comparable (voir les tableaux B5.1, B5.2, B5.3 et B5.4, le tableau B.5.5, en ligne, et le graphique B5.1). Les frais de scolarité applicables dans l'enseignement tertiaire ont été réformés dans de nombreux pays de l'OCDE depuis 1995. De ce fait, certains pays ont changé de catégorie durant cette période (voir l'encadré B5.1 de l'édition de 2012 de *Regards sur l'éducation* et le graphique B5.1).

Modèle 1 : les pays où les frais de scolarité sont peu élevés, voire nuls, et où les étudiants bénéficient d'aides généreuses

Ce profil est celui des pays nordiques (le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède). Dans ces pays, le régime fiscal est plus progressif (voir OCDE, 2011), et les étudiants ne paient pas de frais de scolarité et perçoivent des aides généreuses. Toutefois, l'impôt des personnes physiques est élevé. Le taux moyen d'accès à l'enseignement tertiaire de type A (75 %) de ces pays est nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE (60 %) (voir le tableau C3.1a dans l'indicateur C3). Ces taux d'accès élevés s'expliquent vraisemblablement par l'attractivité des systèmes très développés d'aide aux étudiants, et pas uniquement par l'absence de frais de scolarité. Dans ces pays, plus de 55 % des étudiants bénéficient de bourses ou de prêts d'études publics, ou d'une combinaison des deux types d'aide (voir les tableaux B5.1 et B5.2, et le graphique B5.1).

Cette approche du financement de l'enseignement tertiaire reflète des valeurs sociales profondément ancrées, comme l'égalité des chances et l'équité sociale. La culture de l'éducation qui prévaut dans ces pays exige des pouvoirs publics qu'ils permettent à chaque citoyen d'accéder gratuitement à l'enseignement tertiaire. Le mode actuel de financement des établissements et d'aide aux étudiants est fondé sur le principe que l'enseignement tertiaire est un droit et non un privilège. Toutefois, le Danemark et la Suède (à partir de 2011) ont instauré des frais de scolarité à charge des étudiants en mobilité internationale pour revaloriser le budget des établissements d'enseignement tertiaire. L'Islande a également envisagé d'adopter cette démarche. Néanmoins, cette approche présente le risque de dissuader certains ressortissants étrangers d'aller étudier

dans ces pays. Depuis l'instauration de cette réforme, les effectifs de ressortissants étrangers ont diminué en Suède : le nombre d'étudiants hors programmes d'échange et ne venant pas d'un pays appartenant à l'Espace économique européen ou de Suisse a diminué de près de 80 % entre l'automne 2010 et l'automne 2011 (Agence nationale suédoise pour l'enseignement supérieur, 2012).

Modèle 2 : Les pays où les frais de scolarité sont élevés et où les systèmes d'aide aux étudiants sont bien développés

Ce deuxième profil est celui de l'Australie, du Canada, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Dans ces pays, les frais de scolarité relativement élevés dans l'enseignement tertiaire de type A peuvent constituer de sérieux obstacles financiers à l'accès à ce niveau d'enseignement, mais les étudiants peuvent prétendre à des aides publiques substantielles. Le taux moyen d'accès à l'enseignement tertiaire de type A (76 %) de ces pays est nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE et est également supérieur à celui de la plupart des pays où les frais de scolarité sont peu élevés (à l'exception des pays nordiques). Les Pays-Bas et, dans une moindre mesure, le Royaume-Uni sont classés dans ce groupe depuis 1995, alors qu'ils appartenaient au groupe des pays du modèle 4 (soit ceux où les frais de scolarité sont moins élevés et où les systèmes d'aide aux étudiants sont moins développés) (voir le graphique B5.1). Les pays classés dans ce groupe (modèle 2) tendent à être ceux où les entités privées (par exemple, des entreprises et des organisations sans but lucratif) contribuent le plus au financement des établissements d'enseignement tertiaire. En d'autres termes, le coût de l'éducation y est réparti entre les pouvoirs publics, les ménages et les entreprises privées (voir le graphique B3.2 et le tableau B3.2b dans l'indicateur B3).

Les frais de scolarité pratiqués par les établissements d'enseignement tertiaire de type A sont supérieurs à 1 500 USD dans tous ces pays, mais plus de 75 % des étudiants en formation à ce niveau perçoivent des aides publiques (dans les cinq pays dont les données sont disponibles, à savoir en Australie, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni) (voir les tableaux B5.1 et B5.2). Les systèmes d'aide aux étudiants sont bien développés et répondent, dans la plupart des cas, aux besoins de tout l'effectif d'étudiants. Ainsi, la part des aides publiques dans le total des dépenses publiques au titre de l'enseignement tertiaire est supérieure à la moyenne de l'OCDE (22 %) dans cinq de ces six pays, soit en Australie (34 %), aux États-Unis (28 %), en Nouvelle-Zélande (47 %), aux Pays-Bas (27 %) et au Royaume-Uni (68 %). Cette part est proche de la moyenne de l'OCDE au Canada (19 %) (voir le tableau B5.4).

Les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A de ce groupe de pays sont similaires à ceux des autres groupes. Les taux d'accès de l'Australie (96 %) et de la Nouvelle-Zélande (76 %) sont même parmi les plus élevés dans l'enseignement tertiaire de type A, en partie à cause de la présence massive d'étudiants en mobilité internationale à ce niveau d'enseignement. Les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A sont également supérieurs à la moyenne de l'OCDE (60 %) aux États-Unis (72 %), aux Pays-Bas (65 %) et au Royaume-Uni (64 %), selon les chiffres de 2010. Enfin, les dépenses unitaires au titre des services d'éducation dans l'enseignement tertiaire et l'impôt sur le revenu sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE en pourcentage du PIB dans tous ces pays, sauf aux Pays-Bas où le niveau d'impôt sur le revenu est inférieur à la moyenne de l'OCDE (voir le tableau B1.1b, en ligne, et le tableau C3.1 dans les indicateurs B1 et C3).

Il ressort d'une étude de l'OCDE (OCDE, 2008) que dans l'ensemble, ce modèle peut être efficace pour améliorer l'accès à l'enseignement tertiaire. Toutefois, en temps de crise économique, le niveau élevé des frais de scolarité peut constituer un lourd fardeau financier pour les étudiants et leur famille, et peut décourager certains d'entamer des études tertiaires, même si le système d'aide aux étudiants est relativement généreux. Cette question est au cœur des débats au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Modèle 3 : Les pays où les frais de scolarité sont élevés, mais où les systèmes d'aide aux étudiants sont moins développés

Au Chili, en Corée et au Japon, les frais de scolarité sont élevés (plus de 4 500 USD, en moyenne, dans l'enseignement tertiaire de type A), mais les systèmes d'aide aux étudiants sont moins développés que dans les deux premiers modèles. Le fardeau financier à charge des étudiants et de leur famille peut être lourd. Le taux

d'accès à l'enseignement tertiaire de type A est nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE en Corée (69 %), mais inférieur à la moyenne au Chili (45 %) et au Japon (52 %). En Corée et au Japon, les étudiants brillants qui peinent à financer leurs études peuvent prétendre à une réduction, voire à une exemption, de leurs frais d'inscription et/ou de scolarité.

La Corée et le Japon comptent parmi les pays où la part de l'enseignement tertiaire dans les dépenses publiques totales est la plus faible en pourcentage du PIB (voir le tableau B4.1 dans l'indicateur B4), ce qui explique en partie le pourcentage réduit d'étudiants bénéficiaires de prêts d'études publics. Il y a lieu de signaler, toutefois, que ces deux pays viennent de réformer leur système d'aide aux étudiants, ce qui les rapproche du modèle 2.

Modèle 4 : Les pays où les frais de scolarité sont peu élevés et où les systèmes d'aide aux étudiants sont moins développés

Ce quatrième et dernier profil inclut tous les autres pays européens dont les données sont disponibles (l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la République tchèque et la Suisse) ainsi que le Mexique. Dans tous ces pays, les frais de scolarité restent modérés par comparaison avec ceux pratiqués dans les pays relevant du deuxième ou du troisième modèle, même si des réformes ont été mises en œuvre depuis 1995 dans certains de ces pays – surtout en Autriche et en Italie – pour accroître les frais de scolarité demandés par les établissements publics (voir le graphique B5.1 et l'encadré B5.1). Les obstacles financiers aux études tertiaires sont relativement limités dans ces pays (ils sont même inexistantes en Irlande et au Mexique), et les aides publiques aux étudiants y sont relativement faibles et en grande partie ciblées sur des groupes spécifiques. Dans ce groupe, les frais de scolarité demandés dans les établissements publics ne passent jamais la barre des 1 300 USD et le pourcentage d'étudiants bénéficiaires d'aides publiques est inférieur à 40 % dans tous les pays dont les données sont disponibles (voir les tableaux B5.1 et B5.2).

Dans ce groupe de pays, le financement de l'enseignement tertiaire est en grande partie à la charge des pouvoirs publics et les taux de scolarisation à ce niveau d'enseignement sont généralement inférieurs à la moyenne de l'OCDE. Le taux moyen d'accès à l'enseignement tertiaire de type A (56 %) est relativement peu élevé dans ce groupe de pays. En Belgique, ce taux peu élevé est compensé par un taux élevé d'accès à l'enseignement tertiaire de type B. De même, les dépenses unitaires au titre de l'enseignement tertiaire de type A y sont relativement peu élevés (voir l'indicateur B1 et le graphique B5.2). Si les frais de scolarité élevés peuvent être un obstacle à la scolarisation, le profil de ces pays montre qu'il ne suffit pas de modérer ces frais de scolarité, une mesure censée faciliter l'accès à l'éducation, pour améliorer l'accessibilité de l'enseignement tertiaire de type A et en rehausser la qualité.

Dans ces pays, les étudiants et leur famille peuvent prétendre à des aides de la part d'autres instances que le ministère de l'Éducation (notamment des aides au logement, des allègements fiscaux et/ou des crédits d'impôt au titre de l'éducation), mais ces formes d'aides sont exclues de cet indicateur. En France, par exemple, parmi les aides publiques, les aides au logement représentent environ 90 % des bourses et allocations, et un tiers environ des étudiants en bénéficient. La Pologne se distingue des autres pays : les pouvoirs publics financent la totalité du coût des études de la plupart des étudiants qui suivent leur formation à temps plein dans un établissement public, mais laissent les étudiants en formation à temps partiel l'assumer en intégralité.

Dans ces pays, les prêts d'études publics ou garantis par l'État n'existent pas ou ne sont accessibles qu'à un pourcentage peu élevé d'étudiants (voir le tableau B5.2). Le budget public et les recettes de l'impôt sur le revenu en pourcentage du PIB varient nettement plus entre les pays de ce groupe qu'entre ceux des autres groupes.

Définitions

Les frais de scolarité moyens demandés par les établissements publics et privés dans l'enseignement tertiaire de type A sont indiqués non par type de cursus, mais par type d'établissement. Cet indicateur présente les frais de scolarité moyens à ce niveau d'enseignement et indique les pourcentages d'étudiants qui peuvent ou non prétendre à des bourses ou à des aides pour financer tout ou partie de leurs frais de scolarité. Le niveau des frais de scolarité ainsi que les pourcentages d'étudiants doivent être interprétés avec prudence,

car ils correspondent à des moyennes pondérées dans les principales filières d'enseignement tertiaire de type A et ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement.

Les transferts publics aux étudiants, à leur famille et à d'autres entités privées incluent les fonds indirectement alloués aux établissements d'enseignement, destinés à financer les frais de scolarité par exemple, ainsi que les fonds sans rapport, même indirect, avec les établissements d'enseignement, comme les aides destinées à financer les frais de subsistance des étudiants.

Les aides publiques aux ménages comprennent : les allocations et les bourses (non remboursables) ; les prêts d'études publics (remboursables) ; les allocations familiales ou allocations sous condition de scolarisation ; les aides publiques en espèces ou en nature expressément destinées à couvrir les frais de logement et de transport, les frais médicaux, l'achat de manuels et de fournitures scolaires et les dépenses afférentes aux activités sociales, récréatives et autres ; et les subventions destinées à financer les intérêts des prêts privés.

Toutefois, cet indicateur n'établit pas de distinction entre les diverses formes d'aides ou de prêts, telles que les bourses, les allocations familiales et les prestations en nature. Les pouvoirs publics peuvent également apporter un soutien aux étudiants et à leur famille par le biais d'aides au logement, d'allègements fiscaux et/ou de crédits d'impôt au titre de l'éducation. Ces types de subventions sont exclus de cet indicateur, ce qui peut donner lieu à une sous-estimation importante des aides financières accordées aux étudiants dans certains pays.

Il est également fréquent que les pouvoirs publics garantissent le remboursement des prêts accordés aux étudiants par des organismes privés. Dans certains pays de l'OCDE, cette forme d'aide indirecte est aussi importante, voire plus importante, que l'aide financière directe aux étudiants. Toutefois, par souci de comparabilité, cet indicateur ne tient compte que des transferts publics à des entités privées au titre de prêts privés (et non de la valeur totale des prêts correspondants). Des informations qualitatives permettant de mieux évaluer ce type d'aide sont néanmoins présentées dans certains tableaux.

Les prêts d'études sont indiqués en valeur totale afin de fournir des informations sur le niveau d'aide dont bénéficient les étudiants pendant leur formation. Le montant brut des prêts permet d'évaluer le volume d'aide dont les étudiants bénéficient pendant leur formation. Certes, les remboursements des créances et des intérêts par les emprunteurs devraient être pris en compte dans l'évaluation du coût net des prêts d'études contractés auprès d'agences publiques ou privées. Toutefois, ces remboursements ne sont généralement pas effectués par les étudiants actuellement en formation, mais par ceux qui ont déjà terminé leurs études et sont exclus de cet indicateur. Dans la plupart des pays, ces prêts ne sont pas remboursés aux autorités en charge de l'éducation, qui ne peuvent donc pas utiliser ces montants pour financer d'autres dépenses d'éducation. Les indicateurs de l'OCDE incluent le montant global (brut) des bourses et prêts lorsqu'il s'agit de rendre compte de l'aide financière apportée aux étudiants pendant leur formation. Enfin, certains pays éprouvent des difficultés à chiffrer les prêts d'études accordés aux étudiants. Une certaine prudence s'impose donc lors de l'interprétation des données sur les prêts d'études.

Méthodologie

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2010 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2012 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3, www.oecd.org/edu/rse.htm).

Les données sur les frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement, les aides financières aux étudiants et les réformes mises en œuvre depuis 1995 proviennent d'une enquête spéciale réalisée en 2012. Ces données se rapportent à l'année académique 2010-11. Les montants des frais de scolarité et des prêts d'études exprimés en devise nationale ont été divisés par l'indice des parités de pouvoir d'achat (PPA) pour le PIB afin d'obtenir leur équivalent en dollars américains (USD). Les montants des frais de scolarité et les pourcentages d'étudiants bénéficiaires d'aides doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils sont basés sur des moyennes pondérées dans les principaux cursus de l'enseignement tertiaire de type A et où ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement.

B5

Les coûts publics afférents aux prêts privés garantis par les pouvoirs publics sont inclus en tant que subventions à d'autres entités privées. Contrairement aux prêts publics, seul le coût net de ces prêts est inclus.

La valeur des allègements fiscaux ou des crédits d'impôt dont bénéficient les ménages et les étudiants n'est pas incluse.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Références

Agence nationale suédoise pour l'enseignement supérieur (2012), « Fewer Students from Asia after the Tuition Reform », Statistical Analysis, Stockholm.

OCDE (2008), *OECD Reviews of Tertiary Education: Tertiary Education for the Knowledge Society*, Éditions OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264046535-en>

OCDE (2011), *Statistiques fiscales de l'OCDE : Volume 2011-I : Statistiques des recettes publiques*, Éditions OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/ctpa-rev-data-fr>

Tableaux de l'indicateur B5

Tableau B5.1 Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés aux ressortissants nationaux par les établissements d'enseignement tertiaire de type A (2011)

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932871200>

Tableau B5.2 Répartition de l'aide financière aux étudiants et montant des frais de scolarité dans l'enseignement tertiaire de type A (étudiants ressortissants nationaux suivant une formation sanctionnée par un premier diplôme) (2011)

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932871219>

Tableau B5.3 Montant moyen des frais de scolarité demandés par les établissements, selon le domaine d'études (2011)

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932871238>

Tableau B5.4 Aides publiques aux ménages et autres entités privées au titre de l'enseignement tertiaire, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB (2010)

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932871257>

WEB **Tableau B5.5 Aides publiques aux ménages et autres entités privées au titre de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB (2010)**

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932871276>

Tableau B5.1. [1/2] Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés aux ressortissants nationaux par les établissements d'enseignement tertiaire de type A¹ (2011)

En équivalents USD convertis sur la base des PPA, selon le type d'établissement et la structure des diplômes, calculs fondés sur des équivalents temps plein, année académique 2010-11

Remarque : les montants des frais de scolarité et les pourcentages d'étudiants correspondants doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils résultent d'une moyenne pondérée des principaux programmes tertiaires de type A et où ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement. On peut toutefois considérer que les chiffres présentés constituent une bonne approximation et montrent la variation d'un pays à l'autre en ce qui concerne les frais de scolarité demandés par les principaux établissements d'enseignement à la majorité des étudiants.

OCDE	Répartition (en pourcentage) des étudiants scolarisés à temps plein dans l'enseignement tertiaire de type A, selon le type d'établissement				Frais de scolarité annuels moyens, en USD, demandés par les établissements (aux étudiants scolarisés à temps plein)						Indice de variation du montant des frais de scolarité entre 2005 et 2011 (formations sanctionnées par un premier diplôme, établissements publics, 2005 = 100)
	Pourcentage d'étudiants scolarisés à temps plein dans des établissements d'enseignement tertiaire de type A				Établissements publics		Établissements privés subventionnés par l'État		Établissements privés indépendants		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	
	Toutes formations confondues	Toutes formations confondues	Toutes formations confondues	Toutes formations confondues	Formations sanctionnées par un premier diplôme	Formations sanctionnées au minimum par un deuxième diplôme	Formations sanctionnées par un premier diplôme	Formations sanctionnées au minimum par un deuxième diplôme	Formations sanctionnées par un premier diplôme	Formations sanctionnées au minimum par un deuxième diplôme	
	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants								
Australie	71	96	a	4	3 924	6 099	a	a	10 110	9 635	128
Autriche ²	m	84	13	3	860	860	860	860	Jusqu'à 11 735	Jusqu'à 11 735	m
Belgique (Fl.)	75	52	48	m	576 à 653	576 à 653	576 à 653	576 à 653	m	m	m
Belgique (Fr.)	84	33	67	m	653	696	754	785	m	m	m
Canada	82	m	m	m	4 288	m	x(5)	m	x(5)	m	124
Chili	m	23	18	59	5 885	6 345	6 924	8 757	6 230	8 357	m
Rép. tchèque	97	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Danemark ³	90	m	m	m	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	m	m	a	a	m
Estonie	87	m	93	7	m	m	3 527	3 786	5 322	6 699	m
Finlande	56	74	26	a	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	a	a	m
France	m	86	5	9	200 à 1 402	273 à 1 402	1 138 à 8 290	x(7)	m	m	116
Allemagne	94	96	4	x	m	m	m	m	m	m	m
Grèce	100	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Hongrie	65	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Islande	71	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Irlande	87	m	a	m	6 450	7 036	a	a	m	m	136
Israël	82	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Italie	100	90	a	10	1 407	x(5)	a	a	4 406	x(9)	m
Japon	91	25	a	75	5 019	5 106	a	a	8 039	7 423	109
Corée	m	23	a	77	5 395	m	a	a	9 383	m	m
Luxembourg	95	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	95	67	a	33	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	a	a	5 684	x(9)	m
Pays-Bas	86	m	a	m	1 966	x(5)	a	a	m	m	113
Nouvelle-Zélande	60	m	m	m	3 645	x(5)	m	m	m	m	135
Norvège	71	85	5	10	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	m	m	5 868	7 296	m
Pologne	45	90	a	10	n	n	a	a	1 242	1 335	m
Portugal ³	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Rép. slovaque	64	93	a	7	Maximum 2 916	x(5)	a	a	m	m	m
Slovénie	75	94	6	1	n	n	n	n	11 040	12 144	m
Espagne	76	88	a	12	1 129	m	a	a	m	m	m
Suède	48	93	7	n	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	m	m	m
Suisse	89	95	3	2	863	863	863	863	m	m	m
Turquie	100	94	a	6	332	270	a	a	m	m	136
Royaume-Uni	76	a	100	n	a	a	4 980	7 814	m	m	m
États-Unis	66	70	a	30	5 402	m	a	a	17 163	m	116
Autres G20											
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Fédération de Russie	49	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

1. Abstraction faite des bourses et allocations auxquelles les étudiants peuvent prétendre.

2. Y compris les étudiants inscrits dans des programmes de recherche de haut niveau.

3. Frais de scolarité pour l'ensemble de l'enseignement tertiaire.

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/rse.htm).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932871200>

Tableau B5.1. [2/2] Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés aux ressortissants nationaux par les établissements d'enseignement tertiaire de type A¹ (2011)

En équivalents USD convertis sur la base des PPA, selon le type d'établissement et la structure des diplômes, calculs fondés sur des équivalents temps plein, année académique 2010-11

Remarque : les montants des frais de scolarité et les pourcentages d'étudiants correspondants doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils résultent d'une moyenne pondérée des principaux programmes tertiaires de type A et où ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement. On peut toutefois considérer que les chiffres présentés constituent une bonne approximation et montrent la variation d'un pays à l'autre en ce qui concerne les frais de scolarité demandés par les principaux établissements d'enseignement à la majorité des étudiants.	
Remarques	
(12)	
OCDE	93 % des ressortissants nationaux scolarisés dans des établissements publics occupent des places subventionnées et paient en moyenne 3 817 USD de frais de scolarité (aides au titre des programmes HECS/HELP comprises). Entre 2007 et 2009, les bourses destinées aux ressortissants nationaux ont connu une augmentation sensible (~50 %) suite à des réformes gouvernementales visant à doubler d'ici 2012 le nombre de bourses du Commonwealth. Les nouvelles bourses s'adressent principalement aux étudiants dans des domaines de priorité nationale, aux étudiants devant se réorienter dans des domaines spécialisés et aux étudiants indigènes.
Australie	
Autriche²	À partir du 3 ^e trimestre 2009, les frais de scolarité doivent être acquittés par les étudiants ressortissants nationaux ou de pays de l'UE/EEE lorsqu'ils dépassent de deux semestres la durée théorique du programme d'études, ainsi que par les étudiants ressortissants de pays non membres de l'UE/EEE (à l'exception des étudiants venant de pays en voie de développement).
Belgique (Fl.)	Les frais de scolarité mentionnés ici correspondent aux participations minimale et maximale que les établissements peuvent demander conformément au décret en vigueur (chiffres indexés). Ils concernent les étudiants inscrits dans des programmes conduisant à un premier diplôme (licence) ou à un deuxième diplôme (mastère). Ils ne concernent pas les programmes de niveau supérieur (par exemple dans le cas d'un mastère après un premier mastère). Ces informations font référence aux étudiants non boursiers (les étudiants boursiers bénéficient de frais de scolarités réduits, consulter l'annexe 3 pour tout complément d'information).
Belgique (Fr.)	Si les frais de scolarité demandés sont identiques dans les établissements publics et privés, la répartition des étudiants diffère entre ces derniers. La moyenne pondérée n'est donc pas identique.
Canada	
Chili	
Rép. tchèque	
Danemark³	Concerne uniquement les étudiants inscrits à l'université. Estimation pour le pourcentage d'étudiants bénéficiaires d'une bourse/allocation. Les étudiants ressortissants nationaux incluent les étudiants venant de pays de l'UE/EEE et de Suisse.
Estonie	En Estonie, il existe un double système pour les frais de scolarité : les étudiants qui occupent à l'université des places subventionnées par l'État ne paient pas de frais de scolarité. Les universités peuvent faire payer des frais de scolarité aux étudiants inscrits en sus des places subventionnées par l'État. Les universités peuvent choisir à la fois le montant des frais de scolarité et le nombre d'étudiants qui devront s'en acquitter. Dans le cas des programmes de recherche de haut niveau, par exemple, les universités ne demandent pas de frais de scolarité pour la plupart des places en sus de celles subventionnées par l'État. Ce constat s'applique également, dans une certaine mesure, dans les formations sanctionnées au minimum par un deuxième diplôme.
Finlande	À l'exclusion des frais d'adhésion aux associations d'étudiants.
France	Dans les établissements publics, les frais de scolarité les moins élevés concernent les formations universitaires dépendant du ministère de l'Enseignement supérieur, et les frais de scolarité les plus élevés, le Diplôme d'État de psychomotricien (1 218 euros). Dans les établissements privés subventionnés par l'État, les frais de scolarité les moins élevés indiqués dans le tableau concernent l'Université catholique, et les frais de scolarité les plus élevés, les écoles d'arts.
Allemagne	
Grèce	
Hongrie	
Islande	
Irlande	Les frais de scolarité demandés par les établissements publics sont payés directement par les pouvoirs publics s'agissant des étudiants de licence scolarisés à temps plein et/ou venant de pays de l'Union européenne. La moitié environ de l'ensemble des frais de scolarité perçus sont payés par les ménages (principalement pour les étudiants scolarisés à temps partiel ou dans une formation post-licence, ou venant de pays non membre de l'Union européenne). En d'autres termes, pour l'année 2010-11, les étudiants n'ont payé que 1 500 euros du montant mentionné.
Israël	
Italie	Chaque établissement fixe son barème en matière de frais de scolarité en fonction du milieu socio-économique de la famille de l'étudiant, dans le respect de critères d'équité et de solidarité fixés dans le cadre de directives générales nationales. Les frais de scolarité annuels moyens sont calculés sur la base du montant réel des frais de scolarité dont s'acquittent chaque étudiant ; les étudiants qui sont totalement exemptés de frais de scolarité ne sont pas inclus dans le calcul de la moyenne.
Japon	Le montant des frais de scolarité annuels moyens exclut les frais d'inscription dont les étudiants doivent s'acquitter en première année.
Corée	
Luxembourg	
Mexique	
Pays-Bas	
Nouvelle-Zélande	
Norvège	Les frais de scolarités sont représentatifs des établissements privés de niveau CITE 5 qui sont les plus fréquents en Norvège.
Pologne	
Portugal³	
Rép. slovaque	Les étudiants scolarisés à temps plein ne paient généralement pas de frais de scolarité, mais les étudiants inscrits simultanément, au cours d'une même année académique, dans deux programmes d'études (voire davantage) dispensés par un établissement universitaire public dans le même niveau d'études, doivent s'acquitter des frais de scolarité annuels au titre du second programme ou de tout autre programme d'études supplémentaire suivi durant l'année académique. En outre, les étudiants dépassant la durée théorique d'un programme d'études doivent s'acquitter des frais de scolarités annuels pour chaque année d'études supplémentaire effectuée.
Slovénie	Dans les établissements publics et privés subventionnés par l'État, les étudiants à temps plein inscrits dans des programmes conduisant à un premier ou à un deuxième diplôme ne paient pas de frais de scolarité, contrairement aux étudiants à temps plein inscrits dans des programmes conduisant à un troisième diplôme.
Espagne	
Suède	
Suisse	
Turquie	
Royaume-Uni	
États-Unis	Les données concernent tous les étudiants (ressortissants nationaux scolarisés à temps plein et étudiants non ressortissants nationaux/étrangers scolarisés à temps plein).
Autres G20	
Brésil	
Fédération de Russie	

1. Abstraction faite des bourses et allocations auxquelles les étudiants peuvent prétendre.
2. Y compris les étudiants inscrits dans des programmes de recherche de haut niveau.
3. Frais de scolarité pour l'ensemble de l'enseignement tertiaire.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/rse.htm).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932871200>

Tableau B5.2. Répartition de l'aide financière aux étudiants et montant des frais de scolarité dans l'enseignement tertiaire de type A (étudiants ressortissants nationaux suivant une formation sanctionnée par un premier diplôme) (2011)

Calculs fondés sur des équivalents temps plein, année académique 2010-11

OCDE	Répartition de l'aide financière allouée aux étudiants Pourcentage d'étudiants qui :				Répartition des bourses ou allocations concourant aux frais de scolarité Pourcentage d'étudiants qui :			
	bénéficient de prêts d'études publics uniquement	bénéficient de bourses ou d'allocations uniquement	bénéficient de prêts d'études publics ET de bourses ou d'allocations	ne bénéficient NI de prêts d'études publics NI de bourses ou d'allocations	perçoivent des bourses ou des allocations d'un montant supérieur aux frais de scolarité	perçoivent des bourses ou allocations d'un montant équivalent aux frais de scolarité	perçoivent des bourses ou des allocations permettant de couvrir partiellement les frais de scolarité	ne perçoivent NI bourse NI allocation pour honorer les frais de scolarité
Australie ¹	81	n	2	16	n	n	3	97
Autriche	a	15	a	85	15	n	n	85
Belgique (Fl.) ¹	a	19	a	81	19	x(5)	x(5)	81
Belgique (Fr.) ²	n	x(3)	16	84	16	x(5)	x(5)	84
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	32	13	4	50	n	3	14	82
Rép. tchèque	m	m	a	m	m	m	m	m
Danemark ³	n	53	28	m	81	m	m	m
Estonie	m	m	m	m	0	0	10	89
Finlande	a	54	a	46	a	a	a	a
France ^{3,4}	a	31	a	69	24	7	a	69
Allemagne	m	m	m	m	m	m	m	m
Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m
Hongrie	m	m	m	m	m	m	m	m
Islande ²	63	m	m	37	a	a	a	100
Irlande ⁴	m	37	m	m	37	m	m	m
Israël	m	m	m	m	m	m	m	m
Italie	n	19	n	80	8	4	7	81
Japon	37	3	m	m	n	x(7)	3	m
Corée	m	m	m	m	a	2	41	57
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique ^{2,3}	1	12	m	87	m	m	m	m
Pays-Bas ⁴	a	a	85	15	68	n	17	15
Nouvelle-Zélande	53	6	37	5	m	m	m	m
Norvège	12	4	67	m	m	m	m	m
Pologne	m	m	m	m	m	m	m	m
Portugal	m	m	m	m	m	m	m	m
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m	m	m
Slovénie ^{5,6}	a	26	n	m	m	m	m	m
Espagne	m	m	m	m	23	3	9	65
Suède	n	24	70	5	a	a	a	a
Suisse	2	10	1	87	13	n	n	87
Turquie	m	m	m	m	25	n	n	75
United Kingdom ²	x(3)	6	65	29	n	n	n	100
États-Unis ³	13	26	37	24	m	m	m	37
Autres G20								
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m

1. À l'exclusion des ressortissants étrangers.

2. Les données se rapportent à l'année académique 2008-09.

3. Répartition des étudiants dans l'ensemble de l'enseignement tertiaire (établissements universitaires publics uniquement, y compris tertiaires de type B en France).

4. Établissements publics uniquement.

5. La colonne 2 inclut uniquement les bourses.

6. Année de référence : année académique 2009-10.

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/rse.htm).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932871219>

B5

Tableau B5.3. Montant moyen des frais de scolarité demandés par les établissements, selon le domaine d'études (2011)

Montant brut des frais de scolarité en USD, convertis sur la base des PPA pour le PIB, demandés aux ressortissants nationaux scolarisés à temps plein dans une formation tertiaire de type A sanctionnée par un premier diplôme (année académique 2010-11)

Remarque : les pays qui n'appliquent pas des frais de scolarité différents en fonction du domaine d'études ne sont pas inclus dans ce tableau, à savoir l'Autriche, la Belgique (Fl.), la Belgique (Fr.), la Corée, le Danemark, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la République slovaque, la Slovénie, la Suède et la Suisse.

		Frais de scolarité annuels moyens demandés aux ressortissants nationaux scolarisés à temps plein ¹ dans une formation tertiaire de type A sanctionnée par un premier diplôme								
		2011								
		Total : tous domaines d'études confondus	Éducation (ISC 14)	Lettres, sciences humaines et arts (ISC 2)	Sciences sociales, commerce et droit (ISC 3)	Sciences (ISC 4)	Ingénierie, production et construction (ISC 5)	Agriculture (ISC 6)	Santé et secteur social (ISC 7)	Services (ISC 8)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
OCDE	Établissements publics	3 924	3 095	3 477	4 472	3 367	4 325	4 937	4 013	3 597
	Établissements privés subventionnés par l'État	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Établissements privés indépendants	10 110	5 803	10 617	10 497	11 017	15 494	15 227	9 771	10 787
Australie	Établissements publics	4 288	3 208	3 883	4 314	4 286	4 945	4 095	5 155	m
	Établissements privés subventionnés par l'État	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Établissements privés indépendants	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Canada	Établissements publics	5 885	4 034	5 432	6 109	6 008	6 388	6 997	6 463	5 544
	Établissements privés subventionnés par l'État	6 924	4 383	6 972	7 223	7 222	7 623	7 643	7 238	6 212
	Établissements privés indépendants	6 230	4 543	6 285	6 511	5 983	6 945	6 668	6 690	5 815
Chili	Établissements publics	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Établissements privés subventionnés par l'État	3 527	3 081	3 439	3 706	3 145	3 271	2 927	3 888	3 284
	Établissements privés indépendants	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Estonie	Établissements publics (universités)	7 730	6 895	6 567	6 567	8 584	8 584	8 584	8 326	a
	Établissements publics (instituts de technologie)	4 603	a	4 480	4 480	4 480	5 218	a	4 480	4 478
	Établissements privés subventionnés par l'État	m	m	m	m	m	m	m	m	a
Irlande	Établissements privés indépendants	m	m	m	m	m	m	m	m	a
	Établissements publics	5 019	a	a	a	a	a	a	a	a
	Établissements privés subventionnés par l'État	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Japon	Établissements privés indépendants	8 039	m	m	m	m	m	m	m	a
	Établissements publics	3 645	3 057	3 084	3 229	3 630	4 011	4 987	5 801	3 780
	Établissements privés subventionnés par l'État	m	m	m	m	m	m	m	m	a
Nouvelle-Zélande	Établissements privés indépendants	m	m	m	m	m	m	m	m	a
	Établissements publics	n	m	m	m	m	m	m	m	a
	Établissements privés subventionnés par l'État	a	m	m	m	m	m	m	m	a
Pologne	Établissements privés indépendants	1 242	m	m	m	m	m	m	m	a
	Établissements publics	1 129	m	m	m	m	m	m	m	a
	Établissements privés subventionnés par l'État	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Espagne	Établissements privés indépendants	m	m	m	m	m	m	m	m	a
	Établissements publics	332	290	306	327	331	405	396	428	231
	Établissements privés subventionnés par l'État	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Turquie	Établissements privés indépendants	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Établissements publics	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Établissements privés subventionnés par l'État	4 980	m	m	m	m	m	m	m	m
Royaume-Uni	Établissements privés indépendants	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Établissements publics	5 402	5 354	5 021	6 203	6 263	6 176	5 933	4 207	4 659
	Établissements privés subventionnés par l'État	a	a	a	a	a	a	a	a	a
États-Unis ¹	Établissements publics	17 163	17 840	22 736	17 333	18 584	19 347	19 192	12 549	13 800
	Établissements privés subventionnés par l'État									
	Établissements privés indépendants									

1. Les données concernent tous les étudiants (ressortissants nationaux scolarisés à temps plein et étudiants non ressortissants nationaux/étrangers scolarisés à temps plein).

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/rse.htm).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932871238>

Tableau B5.4. Aides publiques aux ménages et autres entités privées au titre de l'enseignement tertiaire, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB (2010)

Dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et aides aux ménages et autres entités privées

	Dépenses publiques directes au titre des établissements	Aides publiques à des entités privées au titre de l'enseignement tertiaire						Aides publiques à d'autres entités privées au titre de l'enseignement, en pourcentage du PIB
		Aides financières aux étudiants					Total	
		Bourses et autres allocations versées aux ménages	Prêts d'études	Total	Bourses et autres allocations versées aux ménages au titre des établissements d'enseignement	Transferts et paiements à d'autres entités privées		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	
OCDE								
Australie	65.9	12.2	21.9	34.2	0.7	n	34.1	0.39
Autriche	81.8	11.0	a	11.0	m	7.2	18.2	0.30
Belgique	86.3	13.7	n	13.7	4.2	n	13.7	0.20
Canada ¹	81.3	4.3	12.7	17.1	m	1.6	18.7	0.35
Chili ²	59.6	15.5	20.3	35.8	15.2	4.6	40.4	0.36
Rép. tchèque	97.4	2.6	a	2.6	m	n	2.6	0.02
Danemark ³	72.1	23.9	3.9	27.9	n	n	27.9	0.67
Estonie	86.8	4.7	8.5	13.2	m	n	13.2	0.16
Finlande	84.8	14.9	n	14.9	a	0.3	15.2	0.33
France	92.3	7.7	m	7.7	2.8	a	7.7	0.10
Allemagne	m	m	m	m	m	m	m	m
Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m
Hongrie	85.7	14.3	m	14.3	n	n	14.3	0.14
Islande	69.0	m	31.0	31.0	a	n	31.0	0.51
Irlande	86.9	13.1	n	13.1	n	n	13.1	0.19
Israël	89.5	10.1	0.4	10.5	9.7	n	10.5	0.11
Italie	77.5	22.4	n	22.5	10.3	n	22.5	0.19
Japon ³	70.8	0.7	28.5	29.2	m	n	29.2	0.22
Corée	91.5	3.4	4.8	8.1	3.0	0.3	8.5	0.07
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	93.0	3.9	3.1	7.0	1.8	a	7.0	0.07
Pays-Bas	72.8	10.4	16.5	26.9	n	0.3	27.2	0.45
Nouvelle-Zélande	53.4	14.2	32.4	46.6	m	n	46.6	0.91
Norvège	62.5	10.7	26.8	37.5	m	n	37.5	0.98
Pologne	87.8	11.7	0.4	12.1	m	n	12.2	0.14
Portugal	83.4	16.6	m	16.6	m	m	16.6	0.19
Rép. slovaque ³	77.1	19.3	1.2	20.5	m	2.4	22.9	0.19
Slovénie	76.6	23.4	n	23.4	m	n	23.4	0.32
Espagne	90.6	9.2	0.3	9.4	2.0	n	9.4	0.11
Suède	75.5	9.6	14.9	24.5	a	a	24.5	0.50
Suisse	93.4	2.0	n	2.0	m	4.6	6.6	0.09
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m
Royaume-Uni	32.3	0.3	33.5	33.8	x(4)	33.9	67.7	0.69
États-Unis	72.3	24.0	3.7	27.7	m	m	27.7	0.39
Moyenne OCDE	78.3	11.4	9.8	19.8	3.1	2.0	21.7	0.31
Autres G20								
Argentine	98.8	1.2	n	1.2	m	0.1	1.2	0.01
Brésil	92.4	3.9	2.7	6.6	x(2)	1.0	7.6	0.07
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie ²	m	m	m	m	m	m	m	m
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m
Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m	m

1. Année de référence : 2009.

2. Année de référence : 2011.

3. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

 Source : OCDE. Données relatives à l'Argentine : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/rse.htm).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932871257>

B5



Extrait de :
Education at a Glance 2013
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/eag-2013-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Indicateur B5 Quels sont les montants des frais de scolarité et des aides publiques dans l'enseignement tertiaire ? », dans *Education at a Glance 2013 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2013-17-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.